5485 - Son enfant le perturbe dans la prière

question

Je m'efforce souvent d'accomplir la prière à son heure. J'ai un enfant de 18 mois et il m'arrive parfois de n'avoir pas quelqu'un pour le surveiller quand je prie. Le problème est que quand je prie près de lui il s'assoit devant moi et perturbe ma prière. Ma question est la suivante : Est-il préférable de retarder la prière et de l'acquitter par rattrapage ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le devoir du musulman est d'effectuer la prière à son heure. Il ne lui est pas permis de la retarder sans excuse, compte tenu des propos du Très Haut : .. la Salâ demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. (Coran, 4 :103) C'est-à-dire que c'est une prescription obligatoire liée à une heure qui ne peut ni être avancée ni être retardée. Le respect strict de l'heure de la prière en constitue la plus importante condition de validité. En cas d'incapacité de remplir certaines conditions, on doit l'accomplir comme on peut, pourvu du respect strict de l'heure. Un des indices de l'intérêt que la Charia porte au respect de l'heure de la prière réside dans la permission accordée au musulman de recourir, à défaut de l'eau, à l'usage du sable et de prier même s'il est sûr de pouvoir trouver de l'eau après la sortie de l'heure

Quant au passage de l'enfant devant sa mère en prière, il n'annule pas celle-ci car il est rapporté de façon sûre que la Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) portait une fillette pendant l'une de ses prières ; il la soulevait quand il était debout et le reposait quand il se prosternait. A ce propos, il a été rapporté par Boukhari et Mouslim d'après Abou Qatada al-Ansari que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) priait tout en portant Umama fille de Zeynab fille du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et fille d'Abou al-As Ibn Rabi'a Ibn Abd ash-Shams.

Quand il se prosternait, il la posait et quand il se mettait debout il la soulevait » (rapporté par Boukhari, 486 et Mouslim, 844). Il a également été rapporté qu'un enfant était monté à son dos pendant qu'il priait et qu'il a poursuivi sa prière. C'est ce qu'a rapporté Abd Allah Ibn Shaddad d'après son père qui a dit : « Le Messager d'Allah se présenta à nous lors de l'une des deux prières de début de nuit alors qu'il portait soit Hassan soit Housseyn. Il avança puis posa l'enfant puis entra en prière. Au cours de sa prière, il se prosterna longuement.-Mon père dit : j'ai levé ma tête et ai aperçu que l'enfant était monté sur le dos du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) pendant sa prosternation. Puis j'ai repris ma prosternation.- Quand le Messager d'Allah acheva sa prière, les gens lui dirent : ô Messager d'Allah, tu as prolongé ta prosternation au point de nous faire croire qu'il s'était passé un événement ou que la révélation te parvenait.

Le Messager dit : Il n'en était rien, mais mon petit fils que voici était monté sur mon dos et je ne voulais pas le brusquer avant qu'il ne fût satisfait. (rapporté par an-Nassaï, n° 1192) et déclaré authentique par al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Sahih as-Sunan de Nassaï, 1/246.

Si vous portiez votre enfant pendant la prière et l'allaitez cela ne vous nuirait pas. Observez vos prières à leurs heures. Puisse Allah nous assister vous et nous à faire tout bien.